Lieu, Date

**Expertise Sélectionner la spécialité ( expertise partielle)**

Personne assurée :

N° de sinistre :

Chère Madame,

**Situation initiale**

Motif de l’expertise, cadre juridique, problème médico-assurantiel.  
Base de l’expertise : dossier, documents d’imagerie, examen par l’expert 1 à la date, par l'expert 2 à la date, par l'expert 3 à la date, langue/interprète

Date de réception du mandat d’expertise : Date

Date de finalisation de l’expertise : Date

**Sommaire**

[1. Extraits du dossier 2](#_Toc208074109)

[1.2 Dossier médical 2](#_Toc208074110)

[1.3 Dossier administratif / juridique 2](#_Toc208074111)

[2. Examen 3](#_Toc208074112)

[2.1 Anamnèse personnelle 3](#_Toc208074113)

[2.1.1 Anamnèse de l’accident 3](#_Toc208074114)

[2.1.2 Symptômes actuels 3](#_Toc208074115)

[2.1.3 Antécédents médicaux 3](#_Toc208074116)

[2.1.4 Anamnèse systémique 3](#_Toc208074117)

[2.1.5 Anamnèse médicamenteuse 3](#_Toc208074118)

[2.1.6 Thérapies actuelles 3](#_Toc208074119)

[2.1.7 Anamnèse sociale 3](#_Toc208074120)

[2.1.8 Attentes / perspectives d’avenir 3](#_Toc208074121)

[2.2 Anamnèse par des tiers 3](#_Toc208074122)

[2.3 Constatations 3](#_Toc208074123)

[2.3.1 Bilan somatique / psychiatrique 3](#_Toc208074124)

[2.3.2 Documentation d’imagerie 3](#_Toc208074125)

[2.3.2 Examens complémentaires instrumentaux 3](#_Toc208074126)

[2.3.3 Analyses de laboratoire 3](#_Toc208074127)

[2.3.4 Photodocumentation 3](#_Toc208074128)

[2.3.5 Avis spécialisés (consiliums) 3](#_Toc208074129)

[3. Résumé 3](#_Toc208074130)

[4. Interprétation 3](#_Toc208074131)

[4.1 Analyse de la cohérence et de la plausibilité selon la spécialité 3](#_Toc208074132)

[4.2 Analyse de la causalité 3](#_Toc208074133)

[4.3 Discussion des expertises médicales antérieures 4](#_Toc208074134)

[4.4 Diagnostics 4](#_Toc208074135)

[4.4.1 En lien avec l’accident 4](#_Toc208074136)

[4.4.2 Sans lien avec l’accident 4](#_Toc208074137)

[4.5 Pronostic et mesures proposées 4](#_Toc208074138)

[4.6 Ressources et capacités 4](#_Toc208074139)

[4.6.1 Capacité de travail dans l’activité habituelle 4](#_Toc208074140)

[4.6.2 Capacité de travail dans une activité adaptée 4](#_Toc208074141)

[5. Réponse aux questions 4](#_Toc208074142)

[6. Littérature 4](#_Toc208074143)

# 1. Extraits du dossier

## 1.2 Dossier médical

Date Dr H. Exemple, institution:

Résumé du contenu, citations originales

## 1.3 Dossier administratif / juridique

Date Auteur, institution:

Résumé du contenu, citations originales

# 2. Examen

## 2.1 Anamnèse personnelle

### 2.1.1 Anamnèse de l’accident

### 2.1.2 Symptômes actuels

### 2.1.3 Antécédents médicaux

### 2.1.4 Anamnèse systémique

### 2.1.5 Anamnèse médicamenteuse

### 2.1.6 Thérapies actuelles

### 2.1.7 Anamnèse sociale

### 2.1.8 Attentes / perspectives d’avenir

## 2.2 Anamnèse par des tiers

## 2.3 Constatations

### 2.3.1 Bilan somatique / psychiatrique

### 2.3.2 Documentation d’imagerie

Date Type d’examen, Nom de l’institut de radiologie:

Interprétation personnelle de la documentation d’imagerie.

### 2.3.2 Examens complémentaires instrumentaux

### 2.3.3 Analyses de laboratoire

### 2.3.4 Photodocumentation

### 2.3.5 Avis spécialisés (consiliums)

# 3. Résumé

Evolution de l’état de santé selon la documentation en temps réel, investigations effectuées, thérapies entreprises, description de l'état antérieur, état de santé selon anamnèse actuelle, résultats cliniques essentiels actuels, problématique médicale discutée.

# 4. Interprétation

## 4.1 Analyse de la cohérence et de la plausibilité selon la spécialité

Vérification de la cohérence selon la spécialité en précisant les paramètres examinés, le résultat, l’évaluation et la conclusion.

## 4.2 Analyse de la causalité

Dans les expertises LAA (assurance-accidents), l’évaluation du lien de causalité « naturelle » entre l’événement accidentel et le dommage à la santé est souvent au premier plan. Le degré de preuve applicable est celui de la « vraisemblance prépondérante ». Par causalité naturelle sur le plan médical, on entend tous les facteurs sans lesquels un dommage à la santé ne serait pas survenu, ou pas dans la même mesure, ou pas au même moment. Il convient de noter qu’un accident n’a pas besoin d’être la seule cause d’une atteinte à la santé ; une causalité partielle suffit. Parallèlement, le praticien du droit examine aussi la causalité dite « adéquate », qui suppose un certain lien entre la gravité de l’accident et les conséquences peu objectivables. L’expert ne se prononce pas sur la notion juridique de causalité « adéquate ». En présence de lésions corporelles selon la liste des diagnostics, l’analyse de la causalité par rapport à un événement devient caduque, car le législateur se fonde alors sur la part imputable à l’usure ou à une maladie. L’évaluation de la causalité exige une discussion structurée des arguments pour et contre, assortie d’un inventaire argumentatif et d’une conclusion nuancée.

## 4.3 Discussion des expertises médicales antérieures

## 4.4 Diagnostics

## 4.4.1 En lien avec l’accident

## 4.4.2 Sans lien avec l’accident

## 4.5 Pronostic et mesures proposées

## 4.6 Ressources et capacités

## 4.6.1 Capacité de travail dans l’activité habituelle

## 4.6.2 Capacité de travail dans une activité adaptée

# 5. Réponse aux questions

Question

Réponse

Question

Réponse

Question

Réponse

**Signature de l’expert**

# 6. Littérature